

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le programme accessibilité et l'aide du FIPHFP qui prend en charges les dépenses d'accessibilité bâtimmentaire va se stopper à la fin de l'année (*annexe 1*).

Le FIPHFP souhaite que les dossiers qui peuvent faire l'objet d'un financement soient déposés au plus tard le 31 octobre 2017.

Le programme accessibilité numérique devrait être maintenu et le programme accessibilité des écoles de la Fonction Publique pour notamment les salles de concours pour les Centre de Gestion devrait également être pérennisé.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Frédéric THOMAS, Responsable du service Handicap, Pôle prévention et santé au travail au Centre de Gestion des Côtes d'Armor
Tél. :02-96-58-00-74 ; mail : Frederic.THOMAS@cdg22.fr